



Bulletin des délibérations

Réunion du Comité Syndical
du 03.03.2020 - 17h30

Date de convocation du Comité : 18.02.2020
Etaient présents : (cf liste jointe)
Membres en exercice : 77
Membres présents : 41
Membres votants : 41+ 6 procurations
Secrétaire de séance : Mme TERRIEN Sylviane

Délibération 2020.05 : Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, déclarent, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 10 MARS 2020
Délibération publiée ou notifiée le 10 MARS 2020

Délibération 2020.06 : Compte administratif 2019

M. P. MASSARD quitte la séance lors du vote du Compte Administratif 2019, et désigne M. J.M. CARLES Président de séance.

Le Comité syndical réuni sous la présidence de M. J.M. CARLES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Président, M. P. MASSARD, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré,

- 1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	104 248.26			3 294 309.48	104 248.26	3 294 309.48
Opérations exercice	1 557 089.91	1 539 848.31	8 960 990.76	9 278 374.36	10 518 080.67	10 818 222.67
Total	1 661 338.17	1 539 848.31	8 960 990.76	12 572 683.84	10 622 328.93	14 112 532.15
Résultat de clôture	121 489.86			3 611 693.08		3 490 203.22
Restes à réaliser	24 863.94				24 863.94	
Total cumulé	146 353.80			3 611 693.08	24 863.94	3 490 203.22
Résultat définitif	146 353.80			3 611 693.08		3 465 339.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. A l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

10 MARS 2020

10 MARS 2020

Délibération 2020.07 : Affectation du résultat de l'exercice 2019

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 3 611 693,08 €**

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	3 294 309.48
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 833 845.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	317 383.60
Résultat cumulé au 31/12/2019	3 611 693.08
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	3 611 693.08
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	146 353.80
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	3 465 339.28
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme susvisé.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

10 MARS 2020

10 MARS 2020

Délibération 2020.08 : Budget 2020

Monsieur P. MASSARD présente aux membres du Comité Syndical le projet de budget 2020.

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	12 599 848,28 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	2 837 632,86 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote, à l'unanimité, le projet de budget 2020 tel que présenté lors de la séance (vote à mains levées)

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 10 MARS 2020
 Délibération publiée ou notifiée le 10 MARS 2020

Délibération 2020.09 : Contributions des communautés de communes – Exercice 2020

a) Contributions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés : Montants 2020 à approuver selon les conditions de facturation énoncées ci-dessous :

COUT A L'HABITANT HT/AN			
		Pour mémoire COUTS 2019	Propositions HT COUT 2020
Fréquence de collecte		Coût/hab. HT	Coût/hab HT
1 fois/semaine	Coëf. 1	61,86	63,84
2 fois/semaine	Coëf. 1,2	74,23	76,61
3 fois/semaine	Coëf. 1,3	80,42	82,99
4 fois/semaine	Coëf. 1,4	86,60	89,38
5 fois/semaine	Coëf. 1,5	92,79	95,76

Répartition par communautés de communes

Répartition par communautés de communes							(cout habitant 2020 - fréq. 1 ==>	63,84		
Collectivités	années	nbre habit	Fréq 1	Fréq 2	Fréq 3	Fréq 4	Fréq 5	contributions habitants total € HT	évolution CONTRIBUTION % 2019/2020	évolution population 2019/2020 %
C.C. Touraine	2019	17987	15004	2983	974	0	0	1 149 575,53		
Vallée de l'Indre	2020	18 155	15 132	3 023	0	0	0	1 197 618,91	4,18%	0,9%
C.C. Touraine Val de Vienne	2019	25 674	23 615	1 818	0	0	241	1 630 452,87		
	2020	25 674	23 615	1 818	0	0	241	1 669 936,74	2,42%	-0,7%
C.C. Chinon, Vienne et Loire	2019	22 275	15 260	5 371	1 393	0	251	1 477 988,28		
	2020	22 102	15 137	5 338	1 381	0	246	1 513 456,41	2,40%	-0,8%
C.C. Touraine Ouest Val de Loire	2019	9 536	7 877	1 659	0	0	0	610 418,79		
	2020	9 677	8 018	1 659	0	0	0	638 965,11	4,68%	1,5%
Port de Pile (rattaché à port sur Vienne)	2019	25	25					1 546,50		
	2020	24	24					1 532,16	-0,93%	
TOTAL	total 2019	75 687	61 927	11 874	2 367	0	493	4 869 981,97		
TOTAL	total 2020	75 632	61 926	11 838	1 381	0	487	5 021 509,33	3,11%	-0,07%

	couts /habitants-2020	3,20%
fréquence collecte 1	63,84	pour mémoire COUT 2019 = 61,86 € HT/hab-fréq.1
fréquence collecte 2	76,61	
fréquence collecte 3	82,99	
fréquence collecte 4	89,38	
fréquence collecte 5	95,76	

A noter : les coûts par habitant susvisés s'entendent hors services particuliers (collectes estivales etc ...)

Périodicité de facturation

- En Janvier - Février : acompte correspondant à 50 % de la somme totale de l'année précédente.
- En Juillet : 2^{ème} acompte correspondant au solde de la contribution votée pour l'année en cours.

b) Contributions pour l'exploitation des déchèteries 2020 : Montants 2020 à approuver selon les conditions de facturation énoncées ci-dessous :

- 📌 1^{er} acompte demandé en Avril = 40% du montant prévisionnel déterminé ci-dessous
- 📌 2^{ème} acompte en juillet = 40 % du montant prévisionnel déterminé ci-dessous
- 📌 Solde en janvier 2021 = ajustement des montants au vu des coûts réalisés dans l'année 2020.

propositions CONTRIBUTIONS DECHETERIES - 2020					
Déchèteries	Prévisions 2019 - HT	Réalisé 2019- HT (hors dérogations*)	Prévisions 2020- HT (hors dérogations)	Evolution decheteries % Réails.2019/ prév 2020	observations / modifications ou petits équipements supplém. en prévisions 2020
AZAY LE RIDEAU	269 967	274 829	281 143	2,3%	
RIVARENNES	92 941	93 737	96 432	2,9%	
SACHE	122 190	122 096	125 575	2,8%	
L'ILE BOUCHARD	215 500	224 518	225 840	0,6%	déboureur branchement pompe (2000€)
RICHELIEU	204 501	202 109	207 183	2,5%	
NOYANT de Touraine	289 977	289 072	298 572	3,3%	Modif éclairage (3000€)
PORTS SUR VIENNE	77 068	72 062	75 098	4,2%	Modif éclairage (1000€)
CHINON	263 412	271 193	274 709	1,3%	reprise bitume (1000€)
LA ROCHE CLERMAULT	69 362	67 286	69 710	3,6%	
SAVIGNY EN VERON	241 610	245 525	229 650	-6,5%	éclairage (4000€)
CINQ MARS LA PILE	182 933	181 728	186 393	2,6%	
TOTAUX	2 029 461 €	2 044 154 €	2 070 305 €	1,3%	

*cf délibération du 19/12/2017 : Dérogations accordées pour les visites en déchèteries d'une communautés de communes vers une autre,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- 📌 Acceptent les montants à facturer aux communautés de communes pour la collecte des ordures ménagères et assimilés pour l'année 2020 selon les conditions de facturation décrites ci-dessus,

Acceptent les montants à facturer aux communautés de communes pour l'exploitation des déchèteries pour l'année 2020 selon les conditions de facturation décrites ci-dessus

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 10 MARS 2020

Délibération publiée ou notifiée le 10 MARS 2020

Délibération 2020.10 : Eco Mobilier Signature d'une convention

En application de l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et les modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'arrêté interministériel du 29 novembre 2017 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 40% (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% et de taux de réutilisation et de recyclage de 50 % pour la nouvelle période (2018-2023).

Eco-Mobilier, éco-organisme créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs en décembre 2011, a été réagréé par l'Etat le 26 décembre 2017, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.

A ce titre, Eco-mobilier prend en charge la gestion des DEA ménagers comme professionnels sur le périmètre du mobilier, de la literie et des produits rembourrés d'assise et de couchage.

C'est pourquoi, il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un contrat territorial pour le mobilier usagé (CTMU), pour la période 2019-2023, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales.

Le CTMU a pour objet la prise en charge opérationnelle des DEA par Eco-mobilier sur le territoire de la collectivité ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de DEA collectées séparément (benne dédiée collectée par Eco-mobilier) et pour les tonnes de DEA collectées non séparément (collecte en mélange par la collectivité) ainsi que des soutiens aux actions de communication.

Le barème des soutiens est le suivant :

- Soutien financier pour la collecte séparée (benne dédiée Eco-Mobilier sur la déchèterie) :
 - Forfait déchèterie : 2500 € / an / point
 - Part variable : 20 € / t
 - Communication : 0,10 € / an hab.
- Soutien financier pour la collecte non séparée :
 - Forfait déchèterie : 1250 € / an / point
 - Part variable : 65 € / t de DEA recyclés, sur la base d'un taux conventionnel de DEA présents dans les bennes de la collectivité hors ferraille (flux bois uniquement pour ce qui concerne le SMICTOM)
 - Communication : 0,05 € / an hab.
- Taux de présence moyens conventionnels de DEA
 - Tout-venant : 12%
 - Bois : 32%
 - Ferraille : 11%

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent et autorisent

- La convention susvisée
- Le Président à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 10 MARS 2020
Délibération publiée ou notifiée le 10 MARS 2020

Délibération 2020.11 : Recyclages des journaux, magazines et prospectus : avenant n° 1 avec Norske Skog Golbey

Le SMICTOM du Chinonais est signataire d'une convention avec Norske Skog pour la reprise des papiers collectés dans les conteneurs bleus.

La crise sur les marchés du recyclage, avec l'arrêt durable des importations de la Chine et d'autres pays des matières à recycler, les différentes annonces de mise en vente ou fermetures d'unités (telles qu'UPM à La Chapelle Darblay), la baisse importante de la demande en papier journal, ont conduit à une déstabilisation inédite du marché et à sa déstructuration.

Les conséquences de ces bouleversements sont un surplus de matières à recycler partout dans le monde (les Chinois achètent des produits semi-transformés, de la pâte vierge, du bois pour compenser l'arrêt des importations de papiers récupérés). Ce surplus ne pourra être résorbé, au mieux, avant plusieurs années.

D'ores et déjà, certains acteurs ont décidé de se désengager ou sont sur le point de disparaître. NORSKE SKOG Golbey a pris, en responsabilité, la décision de supporter la filière, pour en assurer la sauvegarde comme la pérennité, en prenant beaucoup plus de quantités de JRM de Collectivités, aux dépens de sortes industrielles (invendus de presse) et de diminuer également les apports en fibre vierge.

Cette initiative, inédite par son ampleur, ne peut toutefois se faire qu'en modifiant les conditions financières de reprise. Le prix des papiers récupérés s'est totalement effondré pour tomber à 30 €/t sur le mois de janvier.

Ainsi, Norske Skog n'est plus en mesure de tenir le prix plancher actuellement fixé à 85 € / t et demande la passation d'un avenant fixant un nouveau prix plancher de 50 €/t départ centre de tri ; celui-ci entrera en vigueur à compter du 1er mars 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,


- Acceptent le projet d'avenant n° 1 proposé par NORSKD SKOG Golbey, fixant un nouveau prix plancher de 50 €/t départ centre de tri ; à compter du 1er mars 2020
- Autorisent le Président à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à son exécution

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 10 MARS 2020
Délibération publiée ou notifiée le 10 MARS 2020

Récapitulatif de la séance

N° 2020.05	<i>Compte de Gestion 2019</i>
N° 2020.06	<i>Compte administratif 2019</i>
N° 2020.07	<i>Affectation du résultat de l'exercice 2019</i>
N° 2020.08	<i>Budget 2020</i>
N° 2020.09	<i>Contributions des communautés de communes – Exercice 2020</i>
N° 2020.10	<i>Eco Mobilier Signature d'une convention</i>
N° 2020.11	<i>Recyclages des journaux, magazines et prospectus : avenant n° 1 avec Norske Skog Golbey</i>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h


Le Président
P. MASSARD

(Stamp: SACTON Chinon (1&2))

LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 03.03.2020 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme MANGIN Ghislaine
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GONET Jean Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents excusés
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NAULET Vincent
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	M. RAVENEAU Joël
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme DIEU-COURREGES Cynthia
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme RESCOURIO Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	AbsentsExcusés
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme LANDIER Jany
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. NOREL Gérard ⇒procuration donnée à Mme LANDIER Jany (Crissay sur Manse)
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. CAHAN Stéphane
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GENNETEAU Jean Marie
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LANGAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. BAUDRIER Christophe
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme POUJET Claudine ⇒procuration donnée à M. WAGNER Norbert (Bréhémont)
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PIRONNET Jocelyne
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. CHAMPIGNY Joël ⇒procuration donnée à M. BASSET-CHERCOT François (Parcay sur Vienne)
MARCAV (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie ⇒procuration donnée à M. SALLARD Raynald (Couziers)
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. DOUTRE Enrique
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme SENNEGON Nathalie
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme JUPILLE Michèle
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BASSET-CHERCOT François
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme SUTEAU Claudine
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PESSON Angélique
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents

Mme BRULE Virginie

LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MAULAVE André
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST-EPAIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DESHAYES Michel
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. CHAUVELIN Laurent ⇔ procuration donnée à M. REMMERIE Bernard (Avoine)
SAZILLY (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MEUNIER Philippe
TAVANT (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. MOREAU Yves
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude ⇔ procuration donnée à M. MORIN Claude (Cinçais)
LA TOUR ST GELIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. DOUCHET Didier
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. MECHIN Laurent
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés

Assistaient également

Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON
Mme MANSION-BERJON Perrine – DGS C.C. TVV

Services SMICTOM du CHINONNAIS :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme V. GUERTIN
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme S. PICARD

Nombre de membres en exercice : 77

*

Membres votants en début de séance : 41 + 6
procurations

Secrétaire de séance : Mme TERRIEN Sylviane